

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°141 – NOVEMBRE 2022



ÉDITO

QU'EST-CE QUI NE FONCTIONNE PAS ENCORE ?

C'est avec ce titre que le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) a organisé son congrès 2022 sur l'école inclusive. Alors que les débats relatifs à cette thématique sont nombreux dans les cantons, et bien évidemment au sein de l'école vaudoise, il était important pour la SPV de comprendre pourquoi cela «ne fonctionne pas encore».

Début septembre, accompagné par la représentante de l'ESV au Comité cantonal, j'ai eu la chance de participer aux nombreuses présentations et discussions durant ces deux journées de congrès. Autant le dire d'emblée: il n'y a pas eu de réponse à la question de départ. Quant à savoir si une réponse était possible, c'est un réel débat. Toutefois, j'ai eu la désagréable impression d'entendre, au fur et à mesure des ateliers qui complétaient les conférences, que l'obstacle majeur au bon fonctionnement de l'école inclusive était la résistance du terrain. J'ai même entendu que sortir de l'école un élève qui rencontre des difficultés était une solution pour faciliter le travail de l'enseignant-e. Certes, il y a une part de résistance au sein du corps enseignant, mais justifier l'échec de l'école inclusive par cette raison unique est offensant pour les professionnel-le-s qui se démènent au quotidien avec des situations plus que complexes. Si l'on souhaite travailler avec les acteurs en première ligne, il faudra, avant tout, reconnaître leur travail et les difficultés rencontrées au quotidien sans les juger comme responsables. De plus, question

résistance, tout reste subjectif. En effet, je n'ai nullement entendu parler lors des deux jours de la résistance notamment du politique, celle des finances, des parents ou de la société sur cette question. Cette problématique étant systémique, il ne peut y avoir une réponse, mais des pistes de réponses.

Si l'on souhaite travailler avec les acteurs en première ligne, il faudra, avant tout, reconnaître leur travail et les difficultés rencontrées au quotidien sans les juger comme responsables.

C'est d'ailleurs un des objectifs des Assises demandées par la SPV: mettre les protagonistes autour de la table afin de discuter du projet de l'école vaudoise à visée inclusive. J'ai bon espoir que le Département réponde favorablement à cette requête, tant les réflexions sur cette thématique sont primordiales.

En parallèle, *Numerus* a publié fin septembre¹ un état des lieux de l'enseignement spécialisé dans le canton de Vaud. On y apprend que 3700 élèves du canton bénéficient d'un enseignement spécialisé, soit une hausse de 19% en trois ans. Selon *Numerus*, «ces élèves suivent leur scolarité au sein d'une classe spécialisée ou sont intégrés en classe ordinaire. Ce sont en particulier les élèves intégrés en classe ordinaire qui ont fortement augmenté ces dernières années. L'intégration en classe ordinaire se passe le plus souvent au niveau primaire». Par ailleurs, si on peut lire que l'augmentation touche en premier lieu les élèves intégrés en classe ordinaire, on constate que le nombre d'élèves en classe spécialisée est resté identique. Quand on sait que la démographie a augmenté ces dernières années, on peut conclure qu'une partie des élèves qui étaient auparavant destinés aux écoles spécialisées sont aujourd'hui dans les classes ordinaires. Si on peut se féliciter de ce mouvement d'intégration, on peut aussi s'interroger sur les conditions de cette dynamique. Il est essentiel de se préoccuper tant du qualitatif que du quantitatif, histoire de ne pas demeurer dans de la comm'. Une énième raison pour la tenue des Assises relatives à une école vaudoise à visée inclusive.

Gregory Durand, président SPV

¹ Numerus, Enseignement spécialisé: Hausse des élèves intégrés en classe ordinaire, n° 6 septembre 2022



ÉVALUER AUTREMENT

Évaluer les élèves non plus assis à une table devant une feuille de papier, mais en activité, au travers de situations vécues en classe ou en extérieur: telles sont les intentions de l'évaluation dite « authentique » ou « en situation », testée depuis quelques mois par un groupe d'enseignantes lausannoises de 3-4P.

À Prélaz, quartier multiculturel de Lausanne, un groupe d'enseignantes de 3-4P a entamé, il y a quelques années, une réflexion sur l'évaluation des élèves. Elles ont constaté la difficulté pour beaucoup d'entre eux de réussir les tests qu'elles proposaient et en ressentaient une grande frustration. Plusieurs facteurs pouvaient, selon elles, expliquer ces difficultés: beaucoup d'élèves allophones, dyslexiques, dyspraxiques, issus de milieu peu familiers de l'écrit ou simplement inhibés par l'enjeu des évaluations formelles, peinaient à mobiliser leurs compétences au moment du test. Le format traditionnel des épreuves sur papier leur paraissait favoriser les élèves au profil dit « scolaire », à l'aise avec la lecture /écriture et autonomes dans leur gestion des tâches. Profil que nous savons peu majoritaire, surtout en début de 3P...

Ces enseignantes, encouragées par leur direction à former un groupe de travail, se sont donc rassemblées autour d'un objectif: ne proposer aucune évaluation sur papier à leurs élèves durant le premier semestre de la 3P, et élaborer un dispositif d'évaluation en situation.

Dans cette équipe se sont progressivement construits des projets de tests souvent pluridisciplinaires, pouvant être menés en

classe ou en extérieur. À titre d'exemple, citons cette évaluation des objectifs « lecture de consigne » en français et « grandeur et mesure » en mathématiques: en forêt, dans un moment de jeu libre, l'enseignante propose aux élèves de venir vers elle individuellement. Chacun-e à tour de rôle tire un billet, sur lequel est écrite une consigne différente, de type « Va chercher 10 bâtons et classe-les du plus petit au plus grand » ou « Va vers la fontaine et marque à la craie le plus grand côté ». À l'aide d'une grille de critères classique, l'enseignante observe l'élève et lui attribue une appréciation.

Ces enseignantes se sont donc rassemblées autour d'un objectif: ne proposer aucune évaluation sur papier à leurs élèves durant le premier semestre de la 3P, et élaborer un dispositif d'évaluation en situation.

On pourrait également évoquer les évaluations en ACM et français, où les consignes d'un bricolage sont enregistrées par oral par l'enseignante et écoutées par l'élève au moment de son choix, en fonction de son plan de travail (objectif de

compréhension orale). Ou les tests de mathématiques présentés sous la forme d'un jeu en atelier, qui sont effectués au moment choisi par l'élève dans le cadre d'une semaine définie pour cette évaluation.

Les enseignantes soulignent l'aspect très significatif de ce type d'évaluations: puisque ces tâches sont contextualisées, elles indiquent de manière très claire ce dont est capable l'enfant. Elles sont par ailleurs réalisées sans le stress des évaluations formelles, dans la vie de la classe, souvent en mouvement.

Le Cadre général de l'évaluation, qui laisse les enseignant-e-s libres de la forme des évaluations, est respecté. Chaque test est annoncé au moins 2 jours à l'avance dans l'agenda. Il fait l'objet d'une fiche de critères communiquée aux parents, et annotée par l'enseignante au moment de ses observations.

Les prescriptions cantonales incitent, depuis plusieurs années, à élaborer des évaluations axées sur les compétences des élèves, et pas seulement sur des savoirs. Puisqu'il est attendu que les élèves soient évalués sur leur capacité à mobiliser plusieurs connaissances et outils dans la résolution de situations-problèmes, l'évaluation «en situation» paraît particulièrement pertinente.

Bien sûr, la mise en place de ces pratiques demande beaucoup de temps et d'énergie. Soutenues par leur établissement, les enseignantes de Prélaz ont néanmoins souligné l'émulation collective suscitée par ce projet!

Mélanie Leresche



À Prélaz, quartier multiculturel de Lausanne, un groupe d'enseignantes de 3-4P a entamé, il y a quelques années, une réflexion sur l'évaluation des élèves.

L'évaluation «en situation», qu'est-ce que c'est?

L'évaluation dite «authentique» ou «en situation» propose le remplacement des tests classiques, effectués sur papier et composés d'une série d'items indépendants, par des situations d'évaluation effectuées dans des situations-problèmes concrètes.

La forme des évaluations «authentiques» est liée aux spécificités de chaque discipline: dans le domaine de l'apprentissage des langues, on favorise une évaluation dans le cadre de projets de communication; en mathématiques, une évaluation insérée dans des situations de résolution de problèmes; en sciences, une évaluation basée sur des activités de recherche comprenant des observations sur le terrain ou des manipulations expérimentales.

En d'autres termes, il s'agit d'évaluer une compétence de l'élève dans une situation qui exige la mobilisation de cette compétence, une situation dans laquelle il ne suffit pas d'appliquer quelques connaissances isolées pour atteindre le but ou résoudre le problème.

(d'après Linda ALLAL (2002). Acquisition et évaluation des compétences en situation scolaire. In Joaquim DOLZ, Edmée OLLAGNIER, *L'énigme de la compétence en éducation* (p. 75-94). Bruxelles: De Boeck)



IMPRESSUM
Rédaction
Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch
021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies Sarah Carp – Ville de
Lausanne, Flickr, Unsplash, DJ, DR, SPV

Ont participé au numéro
Mélanie Leresche, Camille Dupertuis,
Gregory Durand, Yves Froidevaux,
David Jeanquartier, Comité cantonal
SPV

Maquette, mise en page Tassilo
Correction Corinne Grandjean
Impression PCL, Lausanne
Tirage 2600 exemplaires
sur papier certifié FSC





En juin 2022, la SPV a soumis à notre faïtière, la FSF, une résolution visant à mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour obtenir de l'État-employeur l'indexation des salaires. Depuis, les associations représentant le personnel s'organisent pour faire monter la pression sur ce dossier.

Le projet de budget déposé par le Conseil d'État mi-septembre laissait entrevoir une somme de 71 millions prévue pour cette indexation. Ce montant est, selon toute vraisemblance, totalement insuffisant pour couvrir la hausse nécessaire pour combler l'envolée des prix à la consommation. Après une mobilisation organisée par la FSF, SUD et SSP le 13 octobre qui a vu un demi-millier de personnes se réunir pour faire entendre leur voix en vue d'obtenir une indexation

pleine et entière, la balle est désormais dans le camp de la Délégation du Conseil d'État aux ressources humaines (DCERH) qui devra recevoir les faïtières pour rendre compte de ses décisions et, le cas échéant, en négocier le contenu.

Rappelons que les salaires de la fonction publique du canton n'ont plus été indexés depuis 2011, et que c'est une inflation record et inédite de près de 3.5% pour octobre, couplée à la crise de l'énergie

et à l'augmentation massive cette année encore des coûts de la santé, qui conduit vos syndicats à formuler cette revendication. Le dossier est donc ouvert, et vos représentants poursuivent leurs démarches à tous les niveaux. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de cette problématique.

David Jeanquartier, SG FSF, 14.10.22

BRÈVES

À l'occasion de la rentrée, le quotidien *24 heures* a publié un «Petit lexique vulgarisé du jargon scolaire». Toutefois, le journal ne pouvait pas être exhaustif tant l'école vaudoise est friande d'acronymes. La rédaction du *Majuscules* met en lumière l'un d'eux, qui pourrait amener les parents ou les enseignant-e-s à s'arracher les cheveux: EPS.

Exemple d'une phrase avec cet acronyme: «Les élèves de l'EPS vont dans la salle de l'EPS de la commune voisine pour suivre le cours d'EPS.»

Traduction: «Les élèves de l'établissement de pédagogie spécialisée vont dans la salle de l'établissement primaire et secondaire voisin pour suivre le cours d'éducation physique et sportive.»

GD

CARNET ROSE

Le 25 août, Lysiane Guenat, présidente de l'AVEENAC, a donné naissance à un petit Neïl.
Félicitations aux parents et bienvenue à Neïl!

Le 4 septembre, l'épouse de Jacques Rubattel, président de l'AVEPS, a donné naissance à un petit William.
Félicitations aux parents et bienvenue à William!

Le 1^{er} octobre, Lucie Kemmling, membre du Comité cantonal, a donné naissance à une petite Amélie.
Félicitations aux parents et bienvenue à Amélie!

Le 19 octobre, l'épouse de Gregory Durand, président de la SPV, a donné naissance à un petit Eliam.
Félicitations aux parents et bienvenue à Eliam!



ÉCOLE NUMÉRIQUE : STOP À LA FUITÉ EN AVANT !

Le jeudi 6 octobre, un collectif composé de médecins, d'anthropologues, de logopédistes, de psychométriciennes ainsi que d'enseignant.e-s de l'école obligatoire et du postobligatoire a lancé une pétition qui demande un bilan sérieux sur le déploiement du numérique à l'école vaudoise. La pétition est encartée dans le présent numéro.

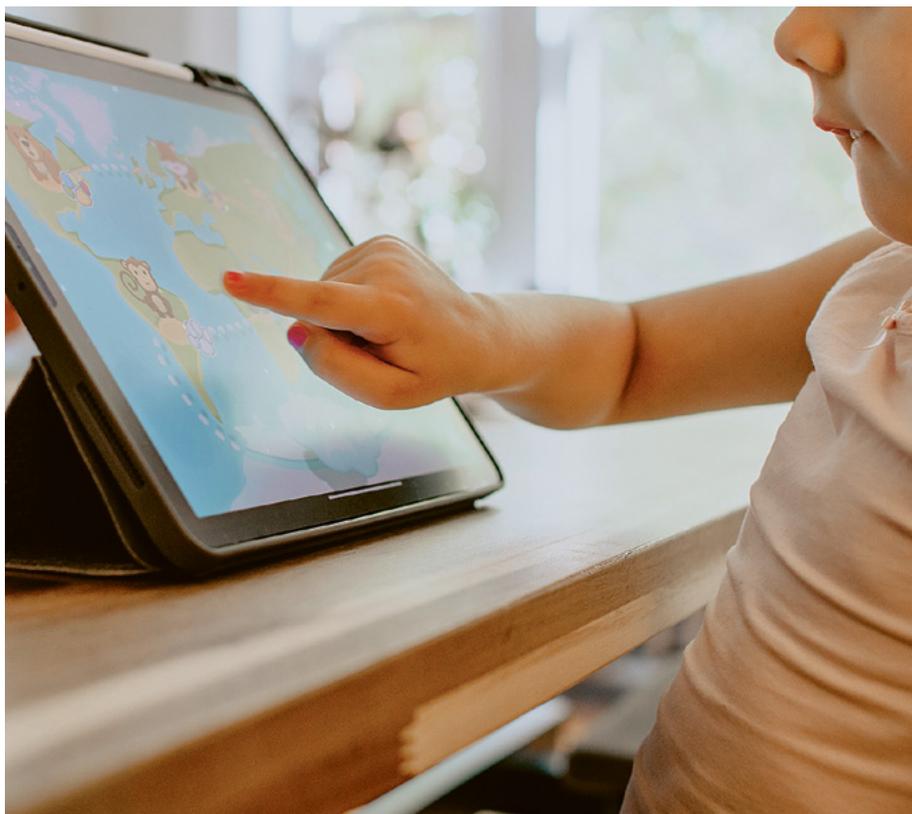
Dans le cadre du projet numérique EduNum, la SPV s'est toujours montrée critique. Notamment lors de la présentation du projet piloté par l'EPFL et qui n'avait pas été discuté avec les partenaires, lors de la consultation relative au plan d'études romand sur le plan numérique ou encore sur le rythme soutenu de ce projet politique.

Avec cette pétition, la volonté de la SPV est d'appuyer sur le bouton « pause ». Avant de déployer le projet à large échelle et d'octroyer des moyens financiers supplémentaires (dizaines de millions), il nous semble opportun de prendre du temps pour analyser ce qui a été fait. Pour le collectif, ce processus d'évaluation devra prendre notamment en compte :

- les avantages et inconvénients pédagogiques du numérique sur les apprentissages;
- l'impact sur la santé des élèves et leur sociabilité;
- l'impact environnemental;
- l'indépendance par rapport aux géants du numérique;
- la sécurité des utilisateur·rice-s.

Il est important pour la SPV de faire une analyse, notamment pédagogique, du projet EduNum. Quelle est la plus-value pédagogique pour les élèves ? Est-ce que les élèves apprennent mieux avec le numérique ? La SPV a toujours affirmé qu'il ne fallait pas faire du numérique pour faire du numérique et pour répondre aux sirènes de certaines grandes entreprises. Pour la SPV, l'utilisation du numérique doit être inscrite dans un projet pédagogique et ne doit pas devenir le centre du projet de l'école vaudoise.

Par ailleurs, une exposition fréquente et prolongée aux écrans est associée à des risques sanitaires et psychosociaux



chez les jeunes. D'autre part, l'impact de ces nouvelles technologies sur l'environnement est désastreux. Finalement, la dépendance de l'école aux géants des nouvelles technologies est problématique.

Avant de déployer le projet à large échelle et d'octroyer des moyens financiers supplémentaires, il nous semble opportun de prendre du temps pour analyser ce qui a été fait.

En soutenant la pétition, l'objectif de la SPV n'est pas de mettre tout l'investissement (humain et financier) au placard.

Elle est consciente que plusieurs collègues ont mis de l'énergie et consacré du temps pour apprivoiser le projet EduNUM. Il s'agit pour la SPV de prendre du temps afin d'analyser le projet, notamment du point de vue pédagogique, mais également du point de vue sanitaire ou du développement durable avant de déployer ce projet pour les 130 000 élèves de l'école vaudoise.

Ainsi, le Comité cantonal SPV vous invite à signer et à faire signer cette pétition. Cette dernière est également soutenue par Réseau vaudois des enseignant.e-s pour l'environnement (REPE), SUD-Éducation et le Syndicat des services publics - Vaud (SSP) Groupe enseignement.

Gregory Durand

AVS21 : QUEL IMPACT SUR LA RENTE-PONT ?

Le dimanche 25 septembre, le peuple suisse a malheureusement accepté de justesse l'augmentation de l'âge AVS des femmes à 65 ans. La SPV avait fait campagne contre cette réforme, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, au sein d'une large coalition syndicale vaudoise.

Pour les collaboratrices de l'État de Vaud qui souhaiteront prendre leur retraite anticipée dès 2024, ce changement signifie que la rente-pont de la CPEV sera prolongée d'une année, sans impact sur le montant de cette dernière, soit jusqu'à 65 ans.

En ce qui concerne PREVIVA, la caisse de pensions de la majorité des enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur parapublic, le règlement devra être adapté puisque ce dernier indique que

l'âge minimum pour bénéficier de la rente-pont, d'une durée maximale de 5 ans, est de 59 ans pour les femmes et de 60 ans pour les hommes. Cette modification devrait être reconnue après publication des ordonnances fédérales de mise en œuvre d'AVS21, soit d'ici la fin de l'année 2022.

Sur le plan fédéral, pour les femmes nées entre 1961 et 1969, des mesures compensatoires sont prévues, notamment un supplément de rente AVS, plus élevé pour les bas revenus que pour les hauts revenus et échelonné en fonction de l'année de naissance, qui représentera entre 12,50 et 160 francs par mois.

Ces questions seront reprises notamment lors de la prochaine séance retraite consacrée à la CPEV qui se déroulera le mercredi après-midi 11 janvier 2023. Les inscriptions sont déjà possibles via notre site spv-ud.ch.

Yves Froidevaux

UNE MER DE FORMATIONS

Peu avant les vacances d'été, la SPV a écrit à la DGEO¹ afin de dénoncer l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement romand (MER) sans formation préalable. En effet, les enseignant-e-s 5P ont commencé avec le nouveau moyen d'enseignement romand de mathématiques à la rentrée scolaire 2022-2023. Ils enseigneront donc avec la nouvelle méthode dès la rentrée alors que leur formation pour ce nouveau moyen n'est prévue que pour l'année scolaire 2023-2024.

En parallèle, un nouveau moyen d'enseignement de français 5P devrait arriver à la rentrée scolaire 2023. Cela signifie que les enseignant-e-s 5P devront se former en 2023-2024 pour les MER de mathématiques et français. À cela s'ajouteraient de potentielles formations relatives à l'approche actionnelle pour l'apprentissage d'une langue étrangère. En outre, des formations pour le numérique pourraient être prévues dans certains établissements.

Si la SPV considère que les formations initiale et continue sont des éléments centraux pour le bon fonctionnement d'une école, force est de constater que, dans les cas présentés, le décalage entre formation et introduction d'un MER ainsi que la surcharge de formations sur une même année reflètent malheureusement un manque de cohérence.

Ainsi, la SPV a demandé à la DGEO qu'elle présente un plan pour les années 2022 à 2028 et pour tous les degrés de la scolarité obligatoire, notamment avec l'introduction des moyens d'enseignement romands qui seront déployés lors de ces années; des formations relatives aux MER avant leur déploiement, ainsi qu'une réponse à la résolution de l'AVEP2 de 2017 « Du temps et des moyens pour introduire les MER au cycle 2² », en particulier la demande de nommer un-e enseignant-e ressources MER.

La problématique des enseignant-e-s engagé-e-s à temps partiel pour les formations imposées est également à traiter (voir la Minute syndicale).

Suite à ces deux courriers, une première rencontre constructive a eu lieu fin septembre entre la DGEO et la SPV. La direction générale a pu entendre certains éléments, et des décisions pourraient être prises prochainement. Bien évidemment, la SPV tiendra informés ses membres.

Gregory Durand

¹ À lire sur www.spv-ud.ch

² https://avep2.files.wordpress.com/2017/07/recc81solution_coordination.pdf

LE CHAOS DES FOURNITURES SCOLAIRES

Depuis plusieurs années, la SPV s'est saisie du dossier des commandes de fournitures. Depuis aussi longtemps, elle fait des propositions à la DGEO ou à la DAL pour améliorer un système qui ne semble pas répondre aux besoins des dépositaires, des enseignant-e-s et des directions. Le *Majuscules* revient sur les quatre derniers mois de ce dossier, en quatre actes¹.

ACTE 1

En septembre 2021, suite à une missive de la SPV, les deux conseillers d'État en charge de la DGEO et de la DAL l'an dernier répondent que « la mise en production du nouveau système d'information des achats est prévue pour début janvier 2022. Son déploiement permettra de simplifier les tâches administratives pour le personnel enseignant en matière d'acquisition ». Il est également indiqué que « [...] la DAL est à disposition au quotidien et traitera les demandes des établissements, majoritairement, dans les 24 heures ».

Lasse de la situation qui ne s'améliore pas, la SPV écrit le 30 juin 2022 à la DGEO pour exprimer une nouvelle fois son inquiétude relative au fonctionnement des achats, tant pour le matériel présent dans le catalogue DAL que celui hors catalogue. En effet, concernant les réquisitions ordinaires et annuelles, certains commentaires font craindre que des élèves et des enseignant-e-s ne recevront pas tout leur matériel scolaire à la rentrée. La SPV demande à la DGEO de tout mettre en œuvre pour que les élèves et les enseignant-e-s puissent avoir l'ensemble de leur matériel scolaire le lundi 22 août.

Finalement, elle propose la création d'un groupe de travail dès août 2022 avec des représentant-e-s des enseignant-e-s, des directions, des dépositaires et de la DGEO.

ACTE 2

Le 1^{er} septembre, une semaine après la rentrée scolaire, la SPV écrit une nouvelle fois à la DGEO. Elle l'informe que, selon les retours de collègues, des articles

ne sont pas encore dans les classes, notamment des agendas, des cahiers de lecture et d'écriture ou encore du matériel pour les nouveaux moyens de mathématiques 3-4P.

Pour la SPV, alors que les commandes ont été passées fin février, il est surprenant qu'elles n'aient pas été livrées dans un temps raisonnable. Elle réitère donc sa demande de création d'un groupe de travail.

« [...] Les retards d'approvisionnement et de livraison de fournitures scolaires se sont multipliés, atteignant des niveaux records et [...] cette situation est très inconfortable pour les élèves, leurs parents et le corps enseignant. »

Interpellation au Grand conseil vaudois.

ACTE 3

La DGEO répond à la SPV le 9 septembre. Pour la première fois, la DGEO décrit la situation autour des commandes comme étant « une problématique complexe ». Pour la SPV, c'est une avancée. De plus, elle est rassurée de savoir que la DGEO souhaite apporter des « solutions efficaces » à la situation ainsi que des « améliorations suffisantes qui devront simplifier le travail des enseignant-e-s et des dépositaires ».

Toutefois, la DGEO n'entre pas – encore ? – en matière pour un groupe de travail censé trouver des solutions. Elle considère « disposer d'assez d'éléments à prendre en compte dans les travaux ».

ACTE 4

Le mardi 4 octobre est déposée une interpellation au Grand Conseil vaudois. Les député-e-s signataires font largement référence aux actions de la SPV sur la thématique des fournitures scolaires. Ils indiquent que lors de la rentrée scolaire 2022-2023, « les retards d'approvisionnement et de livraison de fournitures scolaires se sont multipliés, atteignant des niveaux records et [...] cette situation est très inconfortable pour les élèves, leurs parents et le corps enseignant ».

L'interpellation fait également référence à l'article du *24 heures* (09.09.2022 « Le syndicat critique, le Canton minimise »). Pour les signataires, « cette situation affecte les élèves privés de matériel et peut se traduire par des difficultés d'apprentissage générant une inégalité de traitement entre élèves. Pour les parents d'élèves concernés, ces retards sont aussi préoccupants. En l'absence notamment de cahiers de communication, plusieurs semaines après la rentrée, des parents sont toujours privés d'un outil d'échanges pourtant essentiel entre les enseignant-e-s, l'enfant et ses parents. Nos écoles méritent un système d'approvisionnement et de livraison de fournitures scolaires moins bureaucratique et plus efficace. »

L'interpellation finit avec des questions au Conseil d'État.

ACTE 5 ?

La SPV sera extrêmement attentive aux réponses de ce dernier et n'hésitera pas à se mobiliser une nouvelle fois sur cette thématique. **GD**

¹ Les courriers sont disponibles sur www.spv-ud.ch.



SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

AG AVEPS

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

**Séminaire «entrée
dans la profession»
pour les diplômé·e·s
HEP 2022**

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

AG ESV

MERCREDI 29 MARS 2023

AG AVEP1**LA SPV**

La Société pédagogique vaudoise en 2022, c'est neuf associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant·e·s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant·e·s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant·e·s du secondaire I

ESV enseignant·e·s spécialisé·e·s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEENAC Association vaudoise des enseignant·e·s en éducation nutritionnelle et en activités créatrices

AVESAC association vaudoise des enseignant·e·s en structure d'accueil

AAVI association des assistant·e·s vaudois·es à l'intégration

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations

FORMATION CONTINUE : DROITS, DEVOIRS ET ENJEUX

Depuis deux ans, la SPV constate une augmentation significative des formations continues imposées aux professionnel·le·s de l'école vaudoise. Si la possibilité de se former tout au long de la carrière est bien évidemment positive, le manque de planification et de priorisation des formations obligatoires est particulièrement problématique.

Les droits et devoirs des enseignant·e·s en matière de formation continue étaient définis dans la première loi sur la HEP qui n'est plus en vigueur depuis plus d'une décennie. En l'absence de bases légales spécifiques, une directive de la DGE0 a été édictée en 2016. Cette dernière reprend les principes des anciennes dispositions, soit le fait que la formation continue est à la fois un droit et un devoir qui se décline sur 4 jours par année, moitié sur temps d'enseignement, le solde sur le temps non librement géré de l'enseignant·e. Cette directive précise que les établissements peuvent organiser jusqu'à un jour de formation collective par année et que le Département peut imposer des formations obligatoires sur le plan cantonal.

La formation continue est à la fois un droit et un devoir qui se décline sur 4 jours par année, moitié sur temps d'enseignement, le solde sur le temps non librement géré de l'enseignant·e.

Devant une situation jugée chaotique, la SPV a écrit récemment à la DGE0 pour demander des clarifications à propos de l'explosion des formations imposées et au sujet de la compensation pour les enseignant·e·s à temps partiel quand le principe de 50 % sur temps d'enseignement et 50 % sur temps non librement géré ne pouvait pas être respecté.

Suite à ces courriers, la SPV a rencontré la DGE0 à la fin septembre 2022. Il a été demandé une planification des formations continues avec une priorisation claire et transparente. Ces informations devraient être communiquées très en amont du début de l'année scolaire afin de permettre aux professionnel·le·s de s'organiser en conséquence.

La SPV a également demandé le paiement d'heures supplémentaires quand les formations tombent sur des journées sans enseignement afin de respecter le principe qui établit que 50 % des formations continues doivent avoir lieu sur le temps d'enseignement. La DGE0 a indiqué que ce principe de compensation, via les directions, est en vigueur aujourd'hui pour la formation au numérique. La SPV souhaite que cette approche soit généralisée à toutes les formations imposées.

Enfin, pour les assistant·e·s à l'intégration, la SPV leur a rappelé que toutes les heures de formation continue doivent être systématiquement annoncées à la direction et payées en conséquence.

La SPV attend maintenant une prise de position de la part de la DGE0 sur ces demandes. Nous tiendrons bien évidemment nos membres au courant de l'avancée de ce dossier.

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV